



FIN DE BAIL ET LA TOITURE FUT QUE FAIRE

Par **Le Tourment**, le **29/05/2013** à **05:18**

Bonjour,

Je dois quitter mon logement le 24 juin 2013

Ne voilà t'il pas qu'avec toute cette pluie le plafond de la salle de bain s'est mit à goutter lui aussi (pb de toiture)

J ai une belle auréole et le papier peint commence à se décoller .

Je crains de repeindre et que le toit me reste dans les mains

Mon propriétaire qui lui habite au rdc et moi au 1e m'en veut depuis que j'ai donné mon préavis

Que faire?

Merci de me répondre

Par **HOODIA**, le **29/05/2013** à **06:20**

Bonjour,

Si la fuite provient de la toiture ,il apparait que vous devez prévenir votre propriétaire ...

Vous pouvez toujours faire une déclaration à l'assurance qui devrait répondre qu'il s'agit d'un problème qui concerne l'assurance de l'immeuble....

Ne pas repeindre par vos soins ,ni refaire la tapisserie,et, encore moins changer les ardoises...

Votre départ n'est pas responsable d'un toit en mauvais état?

Par **janus2fr**, le **29/05/2013** à **07:09**

Bonjour,

Il est important de prévenir "officiellement" votre bailleur, soit donc par LRAR.

Sans quoi, vous pourriez vous voir attribuer une part de responsabilité pour défaut d'avertissement ayant entraîné des dégradations plus importantes.

Par **Le Tourment**, le **29/05/2013** à **08:03**

Bonjour et merci d'avoir répondu à mon message

Je pars car cela devient impossible de cohabiter avec mon propriétaire et je crains un peu

pour ma sécurité.

En tout cas merci pour vos conseils et très bonne journée

Par **Jibi7**, le **29/05/2013** à **11:51**

Essayez d'avoir un constat officiel par votre assureur qui se retournera vers le propriétaire

Et prenez des photos de l'évolution des dégats d'ici votre départ .

En les joignant au courrier a l'assureur et au propriétaire vous simplifierez les choses et vous protégerez des dégats supplémentaires en cas de mauvaise foi de votre propriétaire (voir le post de Cedric concernant des demmenagements a problemes!)